



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

**Subvention Vie Associative pour jumelages et coopération : lycées
et collèges**

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

DELIBERATION D20040084

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subventions pour les actions de jumelages avec :

Collège Philippe de Commynes	869,25 €
Collège Gérard Philipe	335,50 €
Collège Jean Zay	167,75 €
Collège Pierre et Marie Curie	717,00 €
Lycée Jean Macé	259,25 €
Lycée Jean Macé	869,50 €
Collège Jean ZAY	427,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes, portant attribution d'une subvention d'un montant de :
 - Collège Philippe de Commynes : 869.25 €.
 - Collège Gérard Philipe : 335,50 €
 - Collège Jean Zay : 594,75 €
 - Collège Pierre et Marie Curie: 717,00 €
 - Lycée Jean Macé : 1128,75 €
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux collèges et lycées les subventions afférentes

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES